

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013028

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Echange avec l'EPFIF de terrains communaux situés 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

EXPOSE :

Le Conseil Municipal a délibéré le 4 juillet 2013 afin d'autoriser la signature de la promesse d'échange des propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port, cadastrées D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

Il convient aujourd'hui de délibérer afin d'autoriser la signature de l'acte d'échange et de finaliser les échanges de terrains.

Il est rappelé que les terrains objets de l'échange sont destinés à la construction de la future mosquée et du futur groupe scolaire Port / Chemin Vert.

En effet, le Conseil municipal du 12 juillet 2012 a approuvé l'implantation du lieu de culte musulman sur le futur quartier dit « Port / Chemin Vert » sur un terrain d'emprise de 4000 m2 environ situé le long de la rue du Président Roosevelt / Saint Denis.

Par ailleurs, le quartier « Port / Chemin Vert » verra également la création d'un groupe scolaire afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants d'âge primaire.

Les terrains d'assiette de la future mosquée sont actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF). L'EPFIF est également propriétaire de terrains correspondant à l'assiette du futur groupe scolaire Port / Chemin Vert.

La Commune souhaite devenir propriétaire des terrains sus évoqués en procédant avec l'EPFIF à un échange sans soulte avec des terrains lui appartenant.

Les terrains concernés sont les suivants :

Propriétés Ville			Propriétés EPFIF		
Adresse	Parcelles	Surface	Adresse	Parcelles	Surface
16 rue du chemin vert	D70	4607	25 rue Saint-Denis	D163	664
23 rue du chemin vert	D137	2765	25 rue Saint-Denis	D161	1151
22 rue du chemin vert	D132	2035	23 rue Saint-Denis	D162 (partie)	974
80 rue du Port	D8	321	23 rue Saint-Denis	D164 (partie)	1129
			3 rue Saint-Denis	D126	487
			2 rue du chemin vert	D59	407
			4 rue du chemin vert	D60	208
			6 rue du chemin vert	D61	115
			8 rue du chemin vert	D62	124
			8 rue du chemin vert	D63	200
			10 bis rue du chemin vert	D151	189
			14 rue du chemin vert	D177 (partie)	2861
			10 rue du chemin vert	D 153 (partie)	2058
			7 rue Saint-Denis	D65 (partie)	244
			rue du chemin vert	D 154	26
			rue du chemin vert	D 155	4
			rue du chemin vert	D 152	1
			rue du chemin vert	D 156	2
TOTAL		9 728 m²			10 844 m²

Les terrains objets de l'échange représentent, pour ceux propriété de la Commune une superficie totale de 9 728 m², et pour ceux propriété de l'EPFIF une superficie totale de 10 844 m².

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'échange sans soulte des propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF et d'autoriser le maire à signer l'acte d'échange.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013028

Signataire : AD

OBJET :Echange avec l'EPFIF de terrains communaux situés 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L1111-4 et L3211-14 ;

Vu la délibération n°348 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 19 septembre 2013;

Vu la promesse signée le 11 juillet 2013 relative à l'échange des propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port, cadastrées D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF. ;

Considérant que le Conseil municipal du 12 juillet 2012 a approuvé l'implantation du lieu de culte musulman sur le futur quartier dit « Port / Chemin Vert » sur un terrain d'une emprise de 4000 m² environ situé le long de la rue du Président Roosevelt / Saint Denis ;

Considérant que le quartier « Port / Chemin Vert » verra également la création d'un groupe scolaire afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants d'âge primaire ;

Considérant que les terrains d'assiette de la future mosquée et du futur groupe scolaire sont actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) ;

Considérant que la Commune souhaite devenir propriétaire des terrains sus évoqués en procédant avec l'EPFIF à un échange sans soulte avec des terrains lui appartenant,

Considérant que les terrains objets de l'échange représentent, pour ceux propriété de la Commune une superficie totale de 9 728 m², et pour ceux propriété de l'EPFIF une superficie totale de 10 834 m² ;

Considérant que les terrains concernés sont les suivants :

Propriétés Ville			Propriétés EPFIF		
Adresse	Parcelles	Surface	Adresse	Parcelles	Surface
16 rue du chemin vert	D70	4607	25 rue Saint-Denis	D163	664
23 rue du chemin vert	D137	2765	25 rue Saint-Denis	D161	1151
22 rue du chemin vert	D132	2035	23 rue Saint-Denis	D162 (partie)	974
80 rue du Port	D8	321	23 rue Saint-Denis	D164 (partie)	1129
			3 rue Saint-Denis	D126	487
			2 rue du chemin vert	D59	407
			4 rue du chemin vert	D60	208
			6 rue du chemin vert	D61	115
			8 rue du chemin vert	D62	124
			8 rue du chemin vert	D63	200
			10 bis rue du chemin vert	D151	189
			14 rue du chemin vert	D177 (partie)	2861
			10 rue du chemin vert	D 153 (partie)	2058
			7 rue Saint-Denis	D65 (partie)	244
			rue du chemin vert	D 154	26
			rue du chemin vert	D 155	4
			rue du chemin vert	D 152	1
			rue du chemin vert	D 156	2
TOTAL		9 728 m²			10 844 m²

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'échanger les propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port, cadastrées D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

DIT que l'échange s'effectuera sans soulte.

AUTORISE le maire à l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR